Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	99 370		99 370	52 208	47 162	90,33
Chiffres d'affaires Nets	**99 370**		**99 370**	**52 208**	**47 162**	**90,33**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			1 964	125	1 839	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			**101 335**	**52 332**	**49 003**	**93,64**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			40 243	17 791	22 452	126,20
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			54 980	35 070	19 910	56,77
Impôts, taxes et versements assimilés			78	75	3	4,00
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			318	318		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			20	105	- 85	-80,95
Total des charges d'exploitation (II)			**95 639**	**53 359**	**42 280**	**79,24**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**5 695**	**-1 027**	**6 722**	**654,53**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées				36	- 36	-100
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				**36**	**- 36**	**-100**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				**-36**	**36**	**-100**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**5 695**	**-1 063**	**6 758**	**635,75**

certifié conforme à l'original

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 000		6 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	**6 000**		**6 000**	**N/S**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**6 000**		**6 000**	**N/S**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**107 335**	**52 332**	**55 003**	**105,10**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**95 639**	**53 395**	**42 244**	**79,12**
RESULTAT NET	**11 695**	**-1 063**	**12 758**	**N/S**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 300	5 300			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 592	1 592		318	- 318
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	30		30	30	
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 959		1 959		1 959
TOTAL (I)	**8 881**	**6 892**	**1 989**	**348**	**1 641**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	6 476	3 886	2 590	2 590	
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	8 295		8 295	6 900	1 395
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 152		1 152		1 152
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 417		2 417	1 093	1 324
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	2 709		2 709	1 513	1 196
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				154	- 154
TOTAL (II)	**21 049**	**3 886**	**17 163**	**12 250**	**4 913**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**29 930**	**10 778**	**19 152**	**12 599**	**6 553**

certifié conforme à l'original

LA

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-13 330	-12 267	- 1 063
Résultat de l'exercice	11 695	-1 063	12 758
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**3 366**	**-8 330**	**11 696**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	9 989	17 471	- 7 482
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 513	343	4 170
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 284	3 114	- 1 830
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**15 787**	**20 928**	**- 5 141**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**19 152**	**12 599**	**6 553**

ABLE CREATION
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
22 rue Perdonnet 75010 Paris
810 321 208 RCS Paris
(la ***Société***)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 22 JUILLET 2024

Monsieur Ludovic AUSTRY, né le 27 septembre 1991 à Paris, de nationalité française, demeurant 78 rue Castagnary 75015 Paris,

Monsieur Emmanuel BERSON, né le 24 mars 1991 à Angers, de nationalité française, demeurant 4 cour Saint-Laud 49100 Angers,

Monsieur Martin PEIGNE, né le 8 octobre 1990 à Angers, de nationalité française, demeurant 38 boulevard de Strasbourg 49000 Angers,

Détenant ensemble 5.000 actions, soit la totalité des actions composant le capital de la Société,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société (les ***Associés***) et conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et de l'article 21.2 des statuts de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- Le rapport de gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

Ont pris à l'unanimité les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

- ***Décisions de nature ordinaire :***
  - Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,
  - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus au Président,
  - Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024,
  - Mandat du Président,
  - Mandat du Directeur Général,

- ***Décisions de nature extraordinaire :***
  - Transfert de siège social et modification de l'article 4 des statuts,
  - Correction d'erreurs matérielles statutaires,
  - Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Les Associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

En conséquence, les Associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exercice de son mandat et de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

DEUXIEME DECISION

Les Associés constatent que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024 se traduit par un bénéfice de 11.695 euros qu'ils décident d'affecter en totalité au poste « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3.366 euros pour un capital social de 5.000 euros.

Les Associés constatent que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Emmanuel BERSON de ses fonctions de Président et décide de nommer Monsieur Ludovic AUSTRY, né le 27 septembre 1991 à Paris, de nationalité française, demeurant 78 rue Castagnary 75015 Paris, en remplacement pour une durée d'un an, en application de l'article 16 des statuts.

Monsieur Ludovic AUSTRY déclare accepter ces fonctions et remplir les conditions légales et réglementaires pour les exercer.

En sa qualité de Président, Monsieur Ludovic AUSTRY représentera la Société à l'égard des tiers.

Sous réserve des pouvoirs réservés à l'associé unique par la loi et les statuts, Monsieur Ludovic AUSTRY sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société, dans la limite de l'objet social.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la troisième décision, les Associés décident de mettre fin au mandat de Monsieur Ludovic AUSTRY en qualité de Directeur Général de la Société.

CINQUIEME DECISION

Les Associés décident de transférer le siège social de la société au 78 rue de Castagnary 75015 Paris avec effet immédiat.

Par conséquent, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société de la façon suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 78 rue Castagnary 75015 Paris.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision collective des associés. »

SIXIEME DECISION

Les Associés constatent des erreurs matérielles aux articles 21.2.A et 22 des statuts et décident, en conséquence, de les modifier de la façon suivante :

« 21.2.A Décisions extraordinaires

Sont qualifiées de décisions extraordinaires, les décisions relatives :

- *à l'augmentation ou la réduction du capital ;*
- *à l'émission de valeurs mobilières permettant la souscription (par voie de conversion, remboursement ; exercice d'un bon ou d'une option) d'actions de la société ;*
- *à l'inaliénabilité temporaire de l'intégralité des actions ;*
- *à l'attribution d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers ;*
- *à la création d'actions de préférence et les modalités des droits qui leur sont reconnus ;*
- *à l'introduction dans les statuts de clauses relatives à l'agrément de cessions d'actions ou à l'exclusion d'un associé ;*
- *à la fusion, à la scission, la dissolution de la société et sa transformation ;*
- *au transfert du siège social en tous lieux ;*
- *à la procédure d'agrément ;*
- *à la procédure d'exemption ;*
- *à la liquidation conventionnelle de la société, en ce compris la nomination et la révocation du liquidateur et la fixation des conditions de liquidation ;*
- *et d'une façon générale, à toute modification statutaire ;*

Les décisions collectives extraordinaires ne sont valablement prises que si les associés, présents ou représentés, possèdent au moins la moitié (1/2) des droits de vote de la société.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers (2/3) des droits de vote dont disposent les associés présents ou représentés, sauf cas d'unanimité précisés ci-dessous. »

« ARTICLE 22 – EXERCICE SOCIAL ET COMPTES ANNUELS

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Par exception, le premier exercice social comprendra le temps à courir à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 mars 2015.

A la clôture de chaque exercice, le Président arrête l'inventaire et les comptes annuels, conformément aux dispositions légales en vigueur, et établit un rapport de gestion notamment sur la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la

 LA

date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

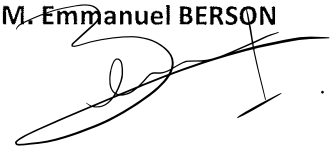
Ces documents sont, le cas échéant, mis à la disposition du ou des commissaires aux comptes, communiqués aux associés et soumis à l'approbation de la collectivité des associés qui doit se prononcer dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice. »

SEPTIEME DECISION

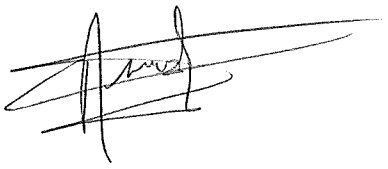
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les associés présents de la Société.

M. Emmanuel BERSON



M. Ludovic AUSTRY



M. Martin PEIGNE



LA